

#LaVieDuConseil⁵³

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2016



Yves Becquet devant l'un de ses tableaux exposé lors de l'inauguration de la place Jean de La Fontaine. *Aujourd'hui, Château-Thierry lui rend hommage.*

Budget 2016 : non à la résignation, oui à l'offensive !

Le premier Conseil municipal de 2016 pose les bases d'une année placée sous le signe du mouvement. Loin d'être affaiblis par la morosité permanente, les incertitudes et un contexte économique difficile, notre détermination à agir à vos côtés pour le progrès humain demeure intacte. **Pour la 8^e année consécutive, notre engagement de stabilité fiscale est honoré : pas de hausse des taux communaux d'imposition.** Et si les impôts locaux demeurent élevés, c'est le fait du matraquage fiscal mis en œuvre avant notre arrivée sans oublier des valeurs locatives fortes pour notre ville.

La poursuite de la mutualisation des services avec la CCRCT, la formation et le redéploiement des missions des agents, la lutte contre le gaspillage et le recours au contrôle de gestion ouvrent de réelles perspectives de maîtrise des dépenses.

La présentation du budget primitif transcrite la qualité de gestion de notre ville à travers les économies et le désendettement. Mais nous soutenons aussi la stratégie de développement de notre ville et des actions du quotidien (travaux de voirie, éclairage, propreté, etc...). **De grands chantiers sont également au rendez-vous.** Et ils sont nombreux. **Restructuration du lieu de vie Vaucrises**, reconnu quartier d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine avec redéfinition de l'offre commerciale maintenant obsolète. **Sans oublier la réhabilitation du Palais des Rencontres.** Au nom de l'attractivité de notre ville et dans un souci d'égalité républicaine, nous agissons pour le déploiement, à **un coût supportable, de la fibre optique à Château-Thierry** et dans les communes rurales du Sud de l'Aisne avec la CCRCT. **Oui, pour nous, pas de résignation, nous sommes délibérément à l'offensive.**

Agir avec détermination pour faire progresser le vivre ensemble et la fraternité, ce fut aussi la règle de vie d'Yves Becquet dont la disparition récente nous a profondément bouleversés. Artisan de la tolérance et de la solidarité, ce grand monsieur est de ceux dont l'héritage humaniste marquera durablement notre Cité à Fables. Avec Yves, les projets les plus ambitieux devenaient possibles : ériger Château-Thierry en capitale mondiale des fables, fêter l'œuvre de La Fontaine en plein cœur du centre-ville... Comme notre célèbre poète, Yves consacra sa vie aux fables : avec talent, il savait mettre en scène les animaux pour nourrir l'imaginaire des petits et des grands. Ses toiles et illustrations s'expriment au présent mais aussi au futur. Elles véhiculent des valeurs d'humanisme et d'entraide. **« En ce monde, il se faut l'un et l'autre secourir » proclamait-il en écho à Jean de La Fontaine.**

Fort de son enthousiasme et d'un optimisme sans égal, Yves Becquet avait aussi **l'art de fédérer et de nous entraîner à ses côtés pour construire la Cité à Fables**, avec la malice et l'espièglerie que nous lui connaissions. La polémique ne l'intéressait pas. Loin de tout esprit partisan, il aimait tendre la main aux autres, faire avancer les causes communes, partager son amour de la vie et des choses simples. Nous saluons à travers la mémoire de notre bédérisme toutes celles et ceux qui, portés par un engagement citoyen chevillé au corps, s'investissent quotidiennement pour le vivre ensemble.

« Salut et Fraternité » Yves, la Cité que tu aimais tant te remercie. Nous ne t'oublions pas.

Jacques Krabal
Député-maire de Château-Thierry

#LVDC53

Directeur de la publication : Jacques Krabal
Merci au Service communication,
ville de Château-Thierry
Imprimerie Harvich Tiré à 8 500 exemplaires
I.S.S.N. : 1286 - 2126
Informations au 03.23.84.86.86 / chateau-thierry.fr

Feuille d'émargement		
Etaient présents : M. KRABAL - Mme DOUAY M. DUCLOUX - Mme LEFEVRE - M. BOZZANI Mme MAUJEAN - M. EUGENE - M. BOKASSIA Mme MARTELLE - M. JACQUESSON Mme GOSSET - M. TURPIN - Mme BONNEAU M. BERMUDEZ - Mme OKTEN	Mme LAMBERT - Mme VANDENBERGHE M. BAHIN - Mme CORDOVILLA M. TIXIER - M. PADIEU - Mme CARON M. FAUQUET - M. COPIN. Absents excusés : M. BEAUVOIS (P. à M. KRABAL) - M. REZZOUKI (P. à M. TURPIN)	M. GENDARME (P. à M. BERMUDEZ) - M. MARLIOT (P. à Mme VANDENBERGHE) Mme ROBIN (P. à M. BAHIN) - M. BOUTELEUX (P. à M. EUGENE) - M. FRERE (P. à M. BOZZANI) Mme THOLON (P. à Mme GOSSET) Mme ARISTEE.



0%
d'augmentation des taux d'imposition des taxes locales

1%
d'augmentation des tarifs municipaux (coûts de l'inflation)

10,7
millions d'euros d'investissement

BUDGET PRIMITIF GÉNÉRAL 2016

Le budget primitif général 2016 a été adopté

Le budget transcrit financièrement la baisse des dotations de l'Etat (-420000 euros en 2016), la stabilité des taux d'imposition (+0%) et des tarifs municipaux (+0%), la maîtrise des dépenses de fonctionnement (réduction du train de vie de la municipalité, gestion équilibrée des ressources humaines, réalisation d'audits par le contrôle de gestion, regroupement des commandes et mutualisation des compétences avec l'intercommunalité), ainsi que la poursuite du désendettement de la ville qui, conjugué à la baisse des taux d'intérêt, permet une baisse des intérêts payés chaque année (295 587 euros en 2015 et 280 000 euros en 2016). La politique volontariste de la municipalité en matière de maîtrise et de réduction des dépenses permet de dégager une épargne nette importante de 816011 euros.

31 VOTES POUR, 1 ABSTENTION

Les grandes orientations du budget

- Budget de fonctionnement : 22 419 756,34 euros
- Budget d'investissement : 10 752 496,28 euros
- 0 % de hausse des taux d'imposition
- Poursuite du désendettement
- Niveau d'investissement élevé

Vote des trois taxes : pas d'augmentation pour LA 8E ANNÉE CONSÉCUTIVE

Les taux d'imposition pour les taxes locales en 2016 sont reconduits à l'identique :

Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
18,04 %	45,74 %	22,38 %

Cette année encore, les taux d'imposition locale n'augmenteront pas, conformément à l'engagement de stabilité fiscale pris par la municipalité en 2008 et 2014.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Budget annexe restauration 2016

Le budget primitif 2016 du budget annexe restauration a été adopté :

- Fonctionnement : 1 031 692,84 euros
- Investissement : 36 784,48 euros

VOTE À L'UNANIMITÉ

Reprise anticipée du résultat 2015 pour le budget primitif 2016

En 2015, la ville de Château-Thierry a généré un excédent de fonctionnement de 4 187 590,93. Cet excédent a permis de financer les investissements de 2014 à hauteur de 1 884 833,59 euros. Il est proposé de reprendre en report de la section

de fonctionnement la part du résultat 2015 excédant le besoin de financement, soit 2 302 757,34 euros. Le vote formel du compte administratif aura lieu ultérieurement.

31 POUR, 1 ABSTENTION

Reprise anticipée du résultat 2015 pour le budget annexe restauration 2016

La ville reprend en report de la section de fonctionnement du budget « restauration » la totalité du résultat de 2015, soit 34,10 euros.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Politique de la ville : Zoom sur les lieux de vie !



2 à 3 millions d'euros pour la rénovation des Vaucrises

Retenu quartier d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) 2014-2024, le lieu de vie Vaucrises fait l'objet d'un projet urbain, social et économique, à long terme. L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) a attribué pour la ville une enveloppe de subvention entre 2 et 3 millions d'euros. Pour obtenir ces fonds, il est obligatoire de signer un protocole de configuration, d'une durée d'un an, destiné à financer les études nécessaires à la conception du projet.

Le Conseil municipal autorise ainsi le Maire à signer le protocole de configuration nécessaire à l'obtention des fonds, à lancer les études nécessaires à la conception du projet et à solliciter les différents financeurs.

VOTE À L'UNANIMITÉ



Réhabilitation du Palais des Rencontres

Demande de subvention au Conseil Régional

Au lieu de vie Blanchard, le Palais des Rencontres a vocation à devenir une structure sociale de proximité ouverte à tous et avant tout au service des habitants, ainsi qu'une salle de diffusion culturelle de grande capacité, moderne et rayonnant à l'échelle du Sud de l'Aisne. Pour poursuivre ce double objectif, la réhabilitation de cet équipement s'impose, pour un coût global estimé à 6 951 000 euros TTC. Le projet s'inscrit dans les orientations fixées par le Contrat Territorial d'Objectifs 2014-2020 du Sud de l'Aisne et a été validé par l'Assemblée régionale le 16 octobre 2015. Une participation la plus élevée possible a été sollicitée auprès du Conseil Régional, au titre de la Politique Régionale d'Aménagement du Territoire (PRAT).

VOTE À L'UNANIMITÉ

SUBVENTIONS

Subventions 2016 aux associations : soutien maintenu

Une enveloppe globale de 623 420 euros de subventions est allouée aux associations. Le conseil adopte sa répartition.

29 POUR, 2 ABSTENTIONS, 1 NON-PARTICIPATION

Subventions 2016 au CCAS : accompagner les familles

La ville accorde au centre communal d'action sociale (CCAS) une subvention de 595 000 euros, équivalente à celle demandée par le centre.

VOTE À L'UNANIMITÉ

MARCHÉS PUBLICS

Règlement intérieur des consultations en procédure adaptée

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la modification du règlement intérieur des consultations en procédure adaptée de la ville, en fonction de la nouvelle réglementation instaurée fin 2015.

VOTE À L'UNANIMITÉ

URBANISME

Cession de la parcelle cadastrée AV n°402 (ruelle des prêtres)

Le Conseil municipal autorise la cession pour un montant de 70 000 euros du logement situé au rez-de-chaussée, ainsi que du logement situé au 1er étage pour le même montant.

VOTE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX

Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Demande de subvention

Dans le cadre du projet de réhabilitation du Palais des Rencontres de Château-Thierry, une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux a été sollicitée auprès de l'Etat.

VOTE À L'UNANIMITÉ

PATRIMOINE

Convention avec « Un château pour l'emploi »



Dans le cadre de sa politique de mise en valeur du patrimoine culturel, la convention avec l'association « Un château pour l'emploi » a été reconduite pour la poursuite du chantier d'insertion. Ce chantier a déjà remis en valeur les cuisines médiévales et le rempart Nord du château.

VOTE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

Mise à jour du tableau des emplois permanents

Dans un souci réaffirmé d'agir pour la qualité du service public, il a été voté la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, à temps partiel. Cet assistant rejoint ainsi le collectif de 402 agents au service de la collectivité, une équipe notamment composée de 262 titulaires, 8 contractuels, 8 apprentis et 68 agents en contrats aidés.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Contrat d'assurance des risques statutaires

Afin de mutualiser les coûts inhérents à l'assurance contractée par la collectivité pour ses agents, le Conseil municipal approuve le principe d'organisation d'une négociation d'un contrat collectif d'assurance par le centre de gestion. Selon les résultats de cette négociation, un contrat d'assurance sera ainsi souscrit par la collectivité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Demande d'agrément au titre du service civique

Dans une période d'incertitude et de repli sur soi, l'engagement citoyen des jeunes

VOTE À L'UNANIMITÉ

au service d'une cause qui leur est chère est plus que jamais nécessaire. Pour cela, la Ville de Château-Thierry souhaite poursuivre l'accueil de 7 jeunes en service civique et sollicite ainsi le renouvellement de son agrément.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Prestation d'action sociale

De nouveaux taux en faveur des agents territoriaux répondant aux conditions requises sont applicables dès le 1er janvier 2016.

VOTE À L'UNANIMITÉ

EDUCATION-JEUNESSE

Modification du règlement de l'Espace Famille

Des modifications ont été apportées à l'article 1 du règlement de l'Espace Famille, portant sur les conditions d'inscription et d'accès aux prestations gérées par ce service, afin de lutter contre tous les gaspillages et de permettre une certaine souplesse aux familles en cas de situation imprévue.

VOTE À L'UNANIMITÉ

INTERCOMMUNALITE

Convention de services partagés avec la CCRCT - Avenant

La mutualisation des services est l'un des clés de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Pour une meilleure organisation des services et poursuivre les efforts d'économie, il est proposé un avenant à la convention de services partagés avec la CCRCT afin de mutualiser le service municipal du patrimoine et l'entretien-réparation des véhicules de la Communauté de Communes.

VOTE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES GENERALES

Conseil d'administration du CCAS - Election des représentants

Suite aux démissions successives de Mesdames PONDROM et FECCI PINATEL et en l'absence de candidats sur aucune des listes, le Conseil municipal procède à une nouvelle

élection des représentants du conseil au CCAS. Sont élus : les membres de la majorité municipale ainsi que M. Jean-Claude FAUQUET et Mme Laurence Caron.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Commissions municipales - Remplacement d'un membre

Suite à la démission de Mme Colette FECCI PINATEL, il est procédé à son remplacement par Mme Laurence Caron au sein des commissions municipales.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Création du Comité Centenaire



Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, afin de coordonner et de fédérer les compétences et les idées de chacun, le Conseil municipal a officialisé le Comité Centenaire, représenté par M Bernard MARLIOT. Le comité, mis en place par les professeurs d'histoire-géographie Vincent BERVAS et Freddy DUSSART, et des collectionneurs comme Patrick MONCHICOURT, participe activement au devoir de mémoire avec notamment une grande exposition annuelle au Silo U1.

VOTE À L'UNANIMITÉ



Motion pour le déploiement de la fibre optique

L'aménagement numérique est un critère déterminant pour l'attractivité et la compétitivité du Sud de l'Aisne. Alors que notre ruralité souffre de désertification et d'enclavement, d'un accès limité à la culture et d'un chômage massif, il est urgent de mobiliser toutes les ressources pour favoriser le développement des communes rurales du Sud de l'Aisne. Pour ne pas aggraver davantage une fracture numérique déjà marquée, l'installation de la fibre optique dans notre département est un besoin prioritaire. Au nom de l'égalité républicaine, M. le Député-Maire a proposé le vote d'une motion pour le déploiement de cette technologie dans le Sud de l'Aisne, à un coût raisonnable et équitable pour l'ensemble des communes, petites ou grandes.

VOTE À L'UNANIMITÉ



Motion contre les problèmes récurrents rencontrés par les usagers de la SNCF

Chacun doit avoir le droit de bénéficier d'un service de transport de qualité pour se rendre sur son lieu de travail. Depuis trop longtemps, les usagers du réseau de transport SNCF subissent des problèmes récurrents et inacceptables : retards, interruptions de trafics, suppressions de train, et font les frais d'une politique tarifaire injuste, inadaptée à leurs besoins. Suite à la motion votée le 14 décembre 2015 et face à l'aggravation des problèmes évoqués, M. le Député-Maire propose de réunir les présidents des régions et les maires des communes traversées par la ligne TER Vallée de la Marne, les associations d'usagers ainsi que les responsables SNCF-TER et Transilien afin de trouver des solutions à cette situation qui ne peut plus durer.

VOTE À L'UNANIMITÉ

Au fil des délibérations



► **Yves BECQUET**
La Cité à Fables est orpheline de son fabuleux fabuliste. Ambassadeur des fables, infatigable promoteur de l'œuvre de Jean de La Fontaine, Yves Becquet a marqué Château-Thierry par sa générosité, sa créativité, son impertinence et son optimisme à toutes

épreuves. Nous gardons tous en mémoire la simplicité, l'humour et la modestie de

ce grand monsieur au service des autres, qui fut de tous les projets pour embellir et faire rayonner notre ville et son fabuliste. Toujours enthousiaste, notre « bédérisme » savait mieux que quiconque nous faire voyager avec finesse et élégance, dans l'univers merveilleux des fables. De la pointe de son pinceau, le loup, l'agneau, le corbeau, le renard, tous prenaient les traits de créatures familières, affectueuses et chaleureuses, à l'image de l'artiste.

Merci pour tout Yves, tu nous manques déjà.

► **Pierre CHEVAL**
Homme de terrain, ardent défenseur des

richesses territoriales de notre région, c'est avec pugnacité que Pierre Cheval avait porté le dossier d'inscription des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO. Avec le succès que l'on connaît. Grande figure de la viticulture champenoise, Pierre Cheval avait consacré sa vie à son territoire et à son pays. La Champagne perd un homme d'exception.

► **Suzanne MIOT**
Femme emblématique de Château-Thierry, Suzanne MIOT est restée toute sa vie fidèle à la cité qu'elle aimait tant, celle de Jean de La Fontaine. « Je suis née à Château-Thierry,



je me suis mariée à Château-Thierry et mes enfants sont nés à Château-Thierry ! » comme elle aimait à le dire elle-même. Née en 1914, dans un contexte difficile, notre centenaire était la mémoire vivante de la Cité à Fables. Une femme déterminée et une citoyenne engagée que nous n'oublierons pas.

INFORMATIONS

Pacte Culturel et sur le Contrat Local de Santé

Signé à la fin du mois de décembre 2015 entre la Ville de Château-Thierry et l'Etat, le Pacte Culturel matérialise la détermination de notre ville à soutenir la culture ouverte à tous et à l'ériger en tremplin de développement territorial. L'Etat s'engage par ailleurs à maintenir pour trois ans le niveau de ses financements culturels en faveur de la Cité à Fables, soit 325 000 euros.

Fruit d'une démarche partenariale entre l'ARS, la ville et les

acteurs de santé du territoire, le Contrat Local de Santé est un outil d'application du Plan Régional de Santé. Il poursuit plusieurs objectifs : réduction des inégalités territoriales en matière d'accès aux soins, amélioration de la mise en réseaux des acteurs, renforcement de la politique municipale en faveur de la santé environnementale et enfin impulsion d'une hausse de la démographie médicale dans le Sud de l'Aisne.

Partenariat avec McDonalds pour la promotion de Jean de La Fontaine

Mc Donalds s'engage dans la lutte contre l'illettrisme. Afin de favoriser la lecture des plus jeunes, un espace bibliothèque consacré à l'œuvre de notre fabuliste est aménagé dans l'enseigne castelthéodoricienne. Une initiative locale appelée à devenir nationale puisque des recueils de fables de Jean de La Fontaine seront proposés à partir du mois d'avril dans tous les restaurants de France.



RÉUNIONS DES LIEUX DE VIE, -PRÉSENTATION DU BUDGET- MARS 2016

Maison des associations Nelson Mandela

Jeu 24 mars, à 18h30

82 Village St Martin

Jeu 17 mars, à 18h30

11 bis rue de Fère

Samedi 26 mars, à 10h30

OCPPA

Lundi 21 mars, à 18h30

8 rue du Château

Samedi 19 mars, à 10h30

Centre social La Rotonde

Vendredi 18 mars, 18h30

Ecole élémentaire Mare Aubry

Vendredi 25 mars, à 18h30

Local, rue Tortue

Mercredi 23 mars, à 18h30

Salle 110, Palais des rencontres

Mardi 22 mars, à 18h30

LE RECENSEMENT : UN ACTE CIVIQUE UTILE À TOUS !

Chaque année à Château-Thierry, 8% de la population est tirée au sort pour être recensée. Le recensement de la population est obligatoire. Il se déroule dans notre commune du 21 janvier au 27 février. Pendant cette période, des agents mandatés par la commune sont amenés à venir à votre domicile pour vous rencontrer. Ils sont munis d'une carte tricolore d'agent recenseur. Il est également possible de se faire recenser par internet, sur le site spécialement prévu à cet effet. Il suffit pour cela de se connecter à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent. Vous pourrez ensuite remplir le questionnaire en vous laissant guider. Selon l'INSEE, près de 33 % des Français se font recenser sur internet, une solution simple, efficace et fiable. Pourquoi pas vous ?

Le recensement, qu'est-ce que c'est ?

Le recensement dénombre la population française et apporte ainsi de précieux renseignements aux acteurs publics et à l'INSEE. Le nombre d'habitants au sein d'une commune détermine notamment la dotation accordée par l'Etat aux collectivités locales, le nombre d'élus au Conseil municipal et aide à prévoir les équipements collectifs nécessaires à la population (écoles, hôpitaux, réseaux de transport en commun...). D'où son importance ! Mieux connaître la population, c'est mieux anticiper les besoins de chacun !

Se faire recenser sur internet :

<https://collecte-recensement.insee.fr/menage/>

LIBERTÉ D'EXPRESSION Tribunes politiques

Servir le territoire et ses habitants !

La maîtrise des dépenses et la recherche de l'efficacité pour mieux investir au service de l'intérêt général ne semble pas être la priorité de tous les élus... Pendant que certains crient au complot et font ainsi écho au Front national, la municipalité travaille très concrètement, les grands projets structurants évoqués en conseil en témoignent : programme de rénovation urbaine, réhabilitation d'un équipement de proximité mais aussi lutte contre l'illettrisme, l'isolement des campagnes et la fracture numérique. 2016 ne fera pas exception à la règle : Château-Thierry et ses habitants restent une priorité, au cœur de notre engagement. Un sens de la collectivité et une ouverture aux autres, au-delà des postures partisans et des querelles de clocher qui n'intéressent aucunement les Castelthéodoriciens.

Groupe « Château-Thierry rassemblée »

Au nom de la « DROITE UNIE », je tiens à remercier et à féliciter Monsieur Sébastien EUGENE pour la tenue et la gestion des comptes de la Ville de Château-Thierry. Par ailleurs, je remercie également Monsieur Jacques KRABAL, notre Député-Maire, pour ses démarches au sujet de la Fibre Optique. Je souhaite la Bienvenue à Madame Laurence CARON au sein de notre équipe de « Conseillers ». Pour terminer, merci de m'avoir élu « Membre du C.C.A.S ».

Groupe Droite Unie

Insensé !

La commission des finances s'est réunie UNE HEURE avant le Conseil municipal devant décider du prochain budget de la ville ! Quel mépris pour la démocratie. Encore des ventes du patrimoine de la ville (maison des Associations), des réductions importantes sur les frais de fonctionnement des services, pour ne pas « augmenter » les impôts ! Chacun pourra vérifier que cela augmente quand même.

Les grands discours au Parlement sont en total décalage avec la politique municipale menée par le Député Maire de Château-Thierry. De plus le seul représentant de la gauche anti-austérité Christian Copin est exclu de la représentation municipale au CCAS ! Pourquoi de telles magouilles politiciennes (3 membres de la majorité ont voté pour la droite) qui permettent l'entrée d'un élu de droite et un d'extrême droite au CCAS ? Insensé !

Groupe Mieux Vivre à Château-Thierry



Cette tribune nous a été envoyée telle que reproduite ci-dessus
Groupe Château-Thierry fait front